

SPORTS

Potvin, Bossy et Bowman au Temple de la Renommée



Denis Potvin

MAGOG A5

L'ensablement des plages soulève plusieurs désaccords

DÉSARMEMENT B6

Les É.-U. invitent l'ONU à lancer un ultimatum à l'Irak

YOUGOSLAVIE C5

Serbes et Croates aident les initiatives diplomatiques

SAINT-ÉLIE A2

Pétition de 700 noms pour hâter la réfection de la 220



Une pétition réclamant une intervention urgente sur la route 220 a été remise hier soir au député d'Orford, Robert Benoit.

VICTORIAVILLE C6

Forte demande pour... les boues de l'usine d'épuration

MÉTÉO A2

(267e jour de l'année)

Variable: 13 à 5 C
Lever du soleil: 6h35
Coucher du soleil: 18h43
Demain: nuageux

Les chirurgiens ont refusé d'opérer

Le bloc opératoire devrait rouvrir aujourd'hui après la grève spontanée d'hier à St-Vincent

François GOUGEON Sherbrooke

Une grève spontanée des chirurgiens du Centre hospitalier St-Vincent de Paul, à Sherbrooke, a obligé hier une vingtaine de patients en attente d'une intervention à rebrousse chemin, mais la situation devrait aujourd'hui revenir à la normale au bloc opératoire.

Hier, seuls les cas urgents ont été traités.

Cette affaire, qui n'a pas été sans causer bien des ennuis, est le résultat d'un vieux différend entre anesthésistes et chirurgiens. Ceux-ci ont mis leurs bistouris de côté pendant toute

la journée, en représailles contre la décision de l'un des sept anesthésistes de l'institution qui a refusé de faire son quart normal de travail après avoir été de garde pendant 48 heures d'affilée.

«Pourtant, les six autres anesthésistes étaient prêts à recevoir les patients. Ce sont les chirurgiens qui ne voulaient pas que les patients se présentent en salle d'opération», a pris soin de préciser hier soir le Dr Jean-Guy Voyer, porte-parole des anesthésistes.

En outre, d'après M. Voyer, la décision de l'anesthésiste d'aller se reposer après avoir été en devoir les deux jours précédents était déjà con-

nue: après tant d'heures, ce professionnel doit se reposer, pour éviter tout risque d'accident.

«En juillet, on faisait savoir que la décision (pour l'anesthésiste de ne pas reprendre un horaire régulier après avoir été de garde) s'appliquerait au premier septembre. Mais des discussions avec la direction, qui n'avaient rien apporté à venir jusque-là, ont fait en sorte de reporter le tout à aujourd'hui (hier)», a exprimé le Dr Voyer, soulignant que l'ajout d'un autre anesthésiste n'est pas la solution retenue par son groupe à ce moment-ci, car «le volume de chirurgies ne le justifie pas».

A tout événement, comment se

fait-il qu'alors que six anesthésistes étaient disponibles pour travailler, les quelque 20 chirurgiens ont décidé de faire la grève?

Guerre de pouvoir? Hier, il était impossible de le savoir à cause du mutisme de leur représentant, le Dr Charles Orfali. Que des gens aient souffert de la situation et qu'ils puissent au moins savoir de quoi il en retourne, cela n'a pas semblé émouvoir le Dr Orfali, qui est demeuré absolument intraitable.

«Le droit du public à l'information? Mais c'est aussi mon droit de ne pas vous répondre», a-t-il pompeusement lancé.

En outre, alors que les appels lo-

gés au directeur général, le Dr Roland Gauthier, sont demeurés sans retour, le président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, le Dr Gilbert Matte, s'est fait tout rassurant, disant que la situation rentrerait dans l'ordre aujourd'hui.

Le Dr Matte a glissé que les deux parties ont accepté un «compromis» d'ici à ce que la direction annonce la mise en place d'un mécanisme assurant un «plus gros volume de chirurgies»; ce qui permettrait l'embauche d'un autre anesthésiste. A l'issue d'une longue réunion regroupant différents responsables, hier soir, il a été convenu de s'accorder un délai allant au début de décembre pour solutionner le problème.

Le juge dira où sa fille handicapée étudiera

Pierre SÉVIGNY Asbestos

La Cour supérieure du district judiciaire de Saint-François sera saisie, vendredi matin, d'une cause peu courante impliquant la Commission scolaire de l'Asbesterie et la mère d'une handicapée intellectuelle âgée de 17 ans qui veut éviter d'avoir à sortir sa fille de son milieu familial.

Mme Micheline Godbout de la municipalité des Trois-Lacs, près d'Asbestos, refuse que sa fille, Annie Boisvert, soit transférée dans une institution spécialisée de la Commission scolaire de Sherbrooke, l'école Le Touret, parce que la polyvalente l'Escalade d'Asbestos ne dispose pas des ressources nécessaires pour éliminer certains comportements reprochés à l'adolescente.

Comment intégrer?

Elle ne peut se résoudre à voir sa fille transférée dans une institution éloignée de son domicile et placée en famille d'accueil à Sherbrooke. Pour l'instant, elle garde Annie à la maison, ce qui l'a obligée à quitter son emploi à temps partiel afin de consacrer tout son temps à sa fille. «Intégrer les personnes handicapées dans un milieu le plus normal possible ne signifie sûrement pas de les transférer dans des institutions éloignées, de les placer dans des familles d'accueil.»

A cet effet, elle a demandé une révision de la décision prise en avril 1990 mais a reçu une fin de non-recevoir. En outre, Mme Godbout a essuyé un refus quant à sa contre-offre visant à satisfaire les objectifs de la



Micheline Godbout, mère d'Annie Boisvert, âgée de 17 ans, refuse que celle-ci soit transférée à Sherbrooke sous prétexte qu'elle ne puisse être bien intégrée à l'école d'Asbestos. La cause sera entendue au Palais de justice.

Commission scolaire de l'Asbesterie et à éviter d'avoir à sortir Annie de son milieu familial.

Le 21 décembre 1990, une mise en demeure fut alors envoyée à la Commission scolaire de l'Asbesterie lui demandant de réintégrer Annie dans son école. La décision demeura inchangée. C'est ce qui incite maintenant la mère à recourir aux tribunaux pour obtenir satisfaction dans cet épineux dossier.

Mme Godbout reproche à la Commission scolaire de l'Asbesterie de ne pas avoir suivi les procédures prévues à la Loi de l'Instruction publique concernant un plan d'intervention et aussi de s'écarter de l'esprit même de la loi qui est de conserver les enfants dans le milieu le plus normal possible.

Surtout, selon elle, que cette commission scolaire a intégré ces objectifs dans son propre règlement con-

cernant les services qu'elle offre aux personnes handicapées en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

Le directeur général de la Commission scolaire de l'Asbesterie, Yvon Raymond, n'a pu être joint pour obtenir ses commentaires au sujet de ce dossier, étant retenu en réunion, hier après-midi.

La cause sera donc entendue, vendredi matin, au Palais de justice de Sherbrooke. Elle rejoint, en partie, le

cas de la jeune Marie-Joëlle Picard-Méthot de Saint-Rosaire, dans la région des Bois-Francs, qui ne peut fréquenter l'école de son secteur parce que la Commission scolaire Prince-Daveluy de Princeville se dit incapable de fournir les services éducatifs inhérents à la santé mentale de la fillette de neuf ans.

☐ Motifs contestés — A3

Mulroney séduit ses députés du Québec

Document constitutionnel déposé ce matin

Huguette YOUNG Ottawa (PC)

À première vue, le document constitutionnel qui sera déposé en Chambre, ce matin à 10 h, par le premier ministre Brian Mulroney, semble acceptable aux députés du Québec.

Interrogés hier soir à l'issue d'une séance d'information sur le contenu des propositions fédérales, quelques députés québécois se sont dits agréablement surpris de la teneur des réformes.

Seul, le député de Champlain Michel Champagne avait l'air moins convaincu. Il s'est permis de dire que le document avait du mérite parce qu'il allait au-delà «de ce qu'on a connu par le passé».

Pour sa part, le député de Jonquières Jean-Pierre Blackburn, l'un des députés québécois les plus nationalistes à Ottawa, a décrit le document de «substantiel».

«C'est tellement vaste qu'on a de la difficulté à se former une opinion sur chacun des points, de souligner M. Blackburn. C'est substantiel.» Sans entrer dans les détails, M. Blackburn a expliqué que les grands thèmes du document constitutionnel répondaient aux revendications du Canada anglais tout en tenant compte des aspirations du Québec.

Les réformes ont également dé-

passé les attentes de Lise Bourgault. La députée d'Argenteuil-Papineau a relevé que les propositions allaient plus loin que celles contenues dans l'accord du lac Meech.

«Je ne m'attendais pas à autant de réformes, a-t-elle expliqué aux journalistes, hier soir. Le comité qui va se prononcer là-dessus va avoir un travail colossal à faire... C'est quelque chose d'historique, d'assez phénoménal comme document.»

Un autre député du Québec, Guy St-Julien, a dit pouvoir dormir en paix depuis qu'il a été mis en courant des grandes lignes du document de discussion. Selon lui, l'ampleur des réformes vont inciter des membres du Bloc québécois à rejoindre les rangs des conservateurs.

Bien équilibré

De son côté, le coprésident de la commission mixte sur le renouvellement de la constitution, le sénateur Claude Castonguay, a décrit le cahier de propositions de «document bien équilibré».

Selon lui, la tâche de ce comité de dégager un consensus autour des propositions constitutionnelles est lourde de conséquences.

«C'est clair qu'il faut réussir. Il n'y a pas des tas de choix. On ne peut pas terminer cette ronde ou phase du processus avec un échec.»

McKenna réélu facilement

Le «COR» obtient 8 sièges au Nouveau-Brunswick

Chris MORRIS Fredericton (PC)

Les libéraux du premier ministre Frank McKenna se sont pour une deuxième fois de suite emparés d'une majorité écrasante au Nouveau-Brunswick, hier, et le Confederation of Regions (COR), opposé au bilinguisme, est devenu l'opposition de la seule province officiellement bilingue du Canada.

En fin de soirée, les libéraux avaient déjà conservé 46 des 58 sièges qu'ils détenaient à la Législature, les «Coristes» leur en subtilisant huit, les conservateurs deux, et les néo-démocrates un. Seuls les résultats d'une circonscription, celle francophone de Shippagan-les-Iles, n'étaient pas encore connus.

L'éloquente tenue du COR, survenue à la veille de l'annonce par Ottawa de nouvelles propositions constitutionnelles, a toutefois été assombrie par la défaite de son chef, Arch Pafford.

Le COR n'était jamais parvenu à faire élire l'un de ses candidats tant au provincial qu'au fédéral depuis sa formation en Alberta, en 1983, et son introduction au Nouveau-Brunswick, il y a deux ans. Le parti désire que l'anglais devienne la langue officielle de la province.

Alors que les libéraux ont dominé dans les circonscriptions francophones, le COR a obtenu ses succès dans les comtés à prédominance anglopho-



Le premier ministre McKenna savait déjà qu'il avait la victoire dans la poche, au moment de voter, hier.

ne du centre et de l'Est de la province.

M. McKenna n'a pas fait allusion au COR dans son discours de victoire mais il a prôné la tolérance alors qu'il s'adressait à ses partisans enthousiastes, dans un amphithéâtre bondé.

«Les Néo-Brunswickois ont voté massivement pour une province dont les citoyens sont égaux, francophones, anglophones, du Sud, du Nord, peu importe où ils vivent», a lancé M. McKenna, la voix posée.

«Je veux dire que l'égalité de tous les Néo-Brunswickois est là pour rester. Nous ne ferons pas marche arrière.»

«Opposition efficace»

«Voilà ce dont le Nouveau-Brunswick a maintenant besoin, une bonne opposition efficace, et c'est que nous avons l'intention d'être», a pour sa part lancé le leader du COR, Arch Pafford, défait dans la circonscription de Miramichi-Newcastle.

«Il y a des injustices qui doivent être corrigées et ce sera moi but, croyez-moi, de corriger ces injustices», a ajouté le vendeur d'automobiles âgé de 49 ans.

M. Pafford n'a pas voulu indiquer s'il abandonnerait son poste de leader à la suite de sa défaite.

Le leader conservateur, Dennis Cochrane, et la dirigeante du NPD, Elizabeth Weir, sont quant à eux parvenus à se glisser au sein de la Législature, auparavant libérale dans sa totalité.

Pétition de 700 noms pour la réfection de la 220

Michel MORIN St-Elie d'Orford

Sans promettre l'irréalisable, le député d'Orford s'engage à inscrire en tête de liste de ses priorités la réfection de la route 220.

Robert Benoit prenait part, hier, à une assemblée du conseil municipal de St-Elie d'Orford au cours de laquelle lui a été présentée une pétition signée de la main de plus de 700 personnes réclamant une intervention urgente sur la route 220.

Jugée dangereuse par les instigateurs de cette pétition, la route 220 a effectivement été le théâtre de nombreux accidents lors des derniers mois. Des pertes de vies humaines sont à déplorer, sans compter les nombreuses blessures sérieuses infligées à plus d'un automobiliste.

Georges Mesnil, responsable de cette mobilisation, a clairement fait savoir au député d'Orford que le temps n'était plus aux discussions ou aux études. A ses yeux, il est grand temps d'intervenir.

«Il a fallu attendre cinq ans pour obtenir des feux de circulation à la hauteur du viaduc de l'autoroute 55. Un an d'attente pour la synchronisation. Depuis trois ans, le conseil municipal a adopté la phase II de ce projet et rien n'a encore été fait, de rappeler M. Mesnil. M. le député, à quand une intervention? On évoque tout le temps les coûts élevés de ces travaux de réfection mais ça ne coûte



Une pétition signée par plus de 700 citoyens réclamant une intervention urgente sur la route 220 a été présentée hier soir au député d'Orford Robert Benoit.

rien à côté d'une vie humaine.» Le dépôt de la pétition a été appuyé par l'adoption d'une résolution des élus municipaux.

Le député d'Orford, adjoint parlementaire du premier ministre Robert Bourassa, s'est engagé à mettre l'énergie nécessaire pour faire avancer le dossier. Mais il a également soutenu que la réfection de cette route ne sera pas effectuée demain matin.

Priorité

Cette semaine, Robert Benoit dressera le bilan du travail qu'il a réalisé depuis qu'il assume les fonctions de député d'Orford, c'est-à-dire depuis deux ans. A ce moment, il prendra position en faveur de la 220.

«La route 220 à St-Elie d'Orford deviendra la priorité des priorités, a-t-il dit. Je connais très bien cette route puisque je l'ai empruntée pendant 18 ans, à l'époque où je travaillais à Sherbrooke. Je suis conscient qu'une intervention urgente est nécessaire et je mettrai tout en oeuvre pour y arriver.»

Dans un premier temps, il n'est pas impossible qu'une réduction de la vitesse permise soit décrétée sur la 220, depuis le viaduc de la 55 (chemin Dion) jusqu'à l'entrée du village, puis une autre diminution de vitesse dans le village.

Des interventions ont d'ores et déjà été effectuées. Mais à en juger par les commentaires entendus lors de cette assemblée, il reste encore beaucoup à faire pour rendre sécuritaire cette importante artère.

METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques d'Environnement Canada pour la province de Québec aujourd'hui, ainsi qu'un aperçu pour demain.

Situation générale: un front froid accompagné d'averses quitte la province, après l'avoir balayée d'ouest en est. Dans son sillage, le ciel se dégage graduellement sauf sur les régions du nord, où les conditions deviendront variables avec une possibilité d'averses.

Aujourd'hui, on connaîtra donc une alternance de soleil et de nuages un peu partout, étant donné la présence d'une masse d'air plutôt instable.

Demain, une dépression le long de la côte atlantique poussera ses nuages accompagnés d'un peu de pluie sur le sud et l'est du Québec. Ailleurs, on attend une belle journée.

Les températures se maintiendront quelques degrés sous les normales de saison aujourd'hui et demain.

Estrie: nébulosité partielle. Max.: près de 13. Min.: près de 5. Probabilité de précipitations: 20 p.c. Mercredi: ennuagement suivi de pluie.

Ottawa-Hull, Montréal, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max.: près de 14. Min.: près de 6. Mercredi: ennuagement suivi d'un peu de pluie.

Québec, Beauce: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max.: près de 13. Min.: près de 5. Vents modérés en matinée. Mercredi: ennuagement suivi d'un peu de pluie.

Laurentides: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max.: près de 12. Min.: près de 4. Mercredi: ennuagement graduel.

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: nébulosité partielle. Max.: près de 9. Min.: près de 2. Probabilité de précipitations: 20 p.c. Mercredi: nébulosité partielle.

Réservoirs Cabonga et Gouin: nébulosité partielle. Max.: près de 8. Min.: près de 0. Vents modérés en matinée. Probabilité de précipitations: 20 p.c. Mercredi: ensoleillé avec fréquents passages nuageux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Max.: près de 12. Min.: près de 4. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux. Ennuagement en après-midi.

Lac St-Jean et Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: nébulosité partielle et possibilité d'averses, surtout en après-midi. Max.: 10 à 12. Min.: près de 3. Vents modérés en matinée. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Mercredi: généralement ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite.

Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia: nébulosité partielle. Max.: près de 12. Min.: près de 5. Vents modérés. Probabilité de précipitations: 20 p.c. Mercredi: ennuagement suivi d'un peu de pluie.

Vers le sud

Acapulco	—	25	Atlantic City	16	21
Bermudes	—	25	Brownsville	24	—
Cape Cod	13	22	Daytona Beach	26	—
Honolulu	23	—	Kingston	27	—
La Havane	24	—	Las Vegas	24	—
Los Angeles	19	—	Mexico	15	—
Miami	27	—	Myrtle Beach	11	21
Nassau	26	—	Old Orchard	09	16
Orlando	25	—	Palm Springs	23	—
Reno	07	—	San Juan	27	—
Tampa	23	—	Trinidad	24	—
Virginia Beach	18	26	W. Palm Beach	24	—

INDEX

Arts:	C-8
Bandes dessinées:	C-3
Décès:	C-5
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	C-3
Petites annonces:	C-2
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones: Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION
Jean-Guy Dubuc Président et éditeur
Jean-Guy Farah Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION
Jacques Pronovost Rédacteur en chef
Roch Bilodeau Chef éditorialiste-adjoint
Denis Messier Directeur des pages sportives
Pierre-Yvan Bégin Directeur de l'information
Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles
Stéphane Lavallée Chef de puipitre

PUBLICITÉ
J. Bertin St-Amand Directeur marketing
Gilles Boisjoly Directeur des ventes

PRODUCTION
Alain Pelletier Directeur de la production
J. Jacques Delorme Chef des opérations
Gérard Pépín Adjoint
Gaston Grenier Adjoint
Benoît Côté Chef pressier

COMPTABILITÉ
André Corriveau Contrôleur
Julienne Poulin Gérante du crédit

TIRAGE
Pierre Dubois Directeur au tirage
André Cuesteau Adjoint au directeur

GÉRANTS DE DISTRICT
Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau
Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Godbout

EXPÉDITION
Michel Doyon Gérant
ÉDIFICE André Jacques Responsable

Livraison à domicile:
— Camionnets et camionnets motorisés
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camionnet: \$3.43
taxe de vente du Québec: 28
Coût à l'abonné: \$3.71

Livraison par courrier de deuxième classe:
Enregistrement No. 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camionnet et camionnets motorisés: 1 an \$155.00, 6 mois \$81.00, 3 mois \$42.00, 1 mois \$22.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210.00, 6 mois \$130.00, 3 mois \$85.00, 1 mois \$35.00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$370.00, 6 mois \$210.00, 3 mois \$135.00, 1 mois \$55.00.

Ces prix excluent les taxes
"La Tribune" est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos facsimilées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Piquetage chez Vidéotron

Sherbrooke (GF)

Les employés de Vidéotron, à Sherbrooke, ont profité de l'heure du lunch, hier midi, pour ériger une ligne de piquetage devant les locaux de leur employeur.

«Nous n'avons pas le droit de grève légale... Pas encore. Nous avons voulu profiter de notre heure de repas pour manifester notre mécontentement», explique la présidente de ce syndicat rattaché au local 922 de l'Association internationale des machinistes, Sylvie Gauthier.

Les employés de Vidéotron sont à la recherche d'un nouveau contrat de travail. Les deux parties viennent de franchir l'étape de la conciliation. Le

conciliateur a même déjà déposé son rapport au bureau du ministre.

Comme l'indique Mme Gauthier, le syndicat ne peut déclencher une grève tant que le processus n'a pas été épuisé. Après la conciliation, il faut attendre la décision du ministre. Ce qui devrait être fait au cours des prochains jours.

Présentement, les deux parties sont dans l'impasse. Aucune nouvelle rencontre n'a été planifiée.

Les dernières offres patronales ont été rejetées à 91 pour cent. Le vote de grève a recueilli l'assentiment de 89 pour cent des voteurs. Vidéotron compte 41 employés (la grande majorité sont des femmes) dont 28 à Sherbrooke.

Stoke veut faire échec aux voleurs

Andrée ALLARD Stoke

Réunis hier soir au Centre communautaire de Stoke, une centaine de résidents inquiets face à la hausse des vols par effraction ont accepté unanimement la création de comités d'anges gardiens, chargés d'organiser une surveillance étroite des quartiers.

Pour les huit premiers mois de 1991, la Sûreté du Québec a enregistré 43 vols par effraction, presque l'équivalent du total des vols commis pour l'année 1990. «Il y a eu beaucoup de vols en septembre», souligne Conrad Lemelin, président du Comité protection-voisinage. «Si ça continue, et ça semble vouloir être le cas, on dépassera le total de 1990. Après avoir essayé une chaîne téléphonique et de la publicité, on se tourne vers la formation de comités d'anges gardiens.»

A Stoke presque chacun a son histoire de vol à raconter. Cela fait quatre fois en un an et demi que la résidence d'Alain Lamontagne est assaillie par des voleurs. «J'avais installé un système d'alarme. Ça n'a rien donné sinon qu'ils en ont pris un peu moins la dernière fois, indique M. Lamontagne. Stoke est une très grande municipalité. Comme c'est vaste, il y a des problèmes de communication entre les gens.»

Ailleurs, dans un rang, sept résidents sur neuf ont été dévalisés. «On finit par se demander quand est-ce que ça va être notre tour», a lancé une dame de l'assistance.

Certains n'osent plus aller à leur chalet. D'autres deviennent suspicieux après de nombreux coups de téléphone sans interlocuteur.

Paul Lapointe, lui, a mis sa ferme à vendre. «J'ai été victime de vols 12 fois en 21 ans», raconte-t-il. «Je me suis fait voler mes outils et même mon tracteur à terrasse au début d'août et il y a trois semaines, les vo-

leurs sont entrés dans la maison. Ils ont pris quelques petites choses puis ils ont essayé de revenir un troisième fois. Je me suis caché pour les prendre sur le fait et ils sont partis.»

La Sûreté du Québec, tout comme les citoyens de Stoke, croient qu'il est affaire à un réseau organisé. Les voleurs, à bord de deux ou trois véhicules, seraient dotés de téléphones cellulaires leur permettant de communiquer entre eux pour agir avec le moins de risque possible. Ils pourraient même téléphoner aux propriétaires de résidences, depuis leurs voitures, afin de s'assurer de leur absence de la maison, a-t-on également laissé entendre.

Pierre Bissonnette, de la Sûreté du Québec, a entretenu hier soir l'auditoire de l'attitude à adopter face à la hausse de crimes à Stoke. «J'ai bien dit aux gens qu'il ne s'agissait pas de "pogner" les voleurs mais de les empêcher de voler», souligne M. Bissonnette.

FAITS DIVERS

«C'est un hold-up!»

Sherbrooke (MF) — «C'est un hold-up! Tout le monde par terre!»

Un jeune homme vêtu de jeans, d'une veste de cuir noire et d'une casquette bleu pâle a fait une entrée remarquée, dimanche vers 20 h 48, chez Amusements Dunant, au 1573 rue Dunant à Sherbrooke.

Le commis et l'unique client de l'établissement n'ont pas eu le choix: ils ont obéi. Le voleur pointait une arme en leur direction. Il se cachait le visage avec un mouchoir blanc. Il a pris

la fuite avec un butin indéterminé.

L'auteur de ce vol qualifié mesure à peu près 1,57 mètres et pèserait 50 kilos. La Sûreté municipale de Sherbrooke enquête.

Le party finit mal

Un homme de Rock Forest a eu beaucoup de plaisir dans la soirée de dimanche, mais son party a mal fini quand une patrouille de la police sherbrookoise l'a arrêté alors qu'il con-

duisait son auto avec un taux d'alcool de .240 dans le sang.

En cette nuit de dimanche à lundi, à 3 h 23, l'homme conduisait son véhicule de façon bizarre. Il accélérât d'un coup sec et freinait tout aussi brusquement. Quand il repartait, c'était pour faire des zigzags.

Une patrouille de la police l'a surpris dans son manège, coin King et Wellington, et n'a pas mis de temps à se rendre compte que le conducteur, âgé de 27 ans, avait un «problème». Il a, pour ainsi dire, «pété la balloune».

Les pneus crissaient

Près de 43 minutes plus tôt, à 2 h 40, un Sherbrookoise de 40 ans a subi le même sort, cette fois face au 38, Cathédrale à Sherbrooke. L'individu présentait un taux d'alcool de .140 au premier essai et .120 au second tour. L'effet de l'alcool lui donnait des ailes. Il circulait à haute vitesse et faisait allègrement crisser ses pneus.

La Sunbird disparaît

Un citoyen de la rue Champagne, à Sherbrooke, a eu toute une surprise en se levant hier matin: son auto avait disparu.

Le véhicule, un Pontiac Sunbird 1988, d'une valeur d'environ 10 000 \$, a été volé dans la nuit de dimanche à lundi, entre 23 heures et 6 h 30. La police de Sherbrooke enquête.

Bris d'aqueduc sur la 13e avenue

Sherbrooke (DD)

Les employés de la division Environnement, à la Ville de Sherbrooke, ont mis quelques heures durant la nuit de dimanche à lundi pour réparer un bris majeur survenu dans une conduite d'aqueduc sur la 13e avenue, entre les rues Chalifoux et Conseil.

La fuite, survenue vers 23h15 dimanche soir, a momentanément transformé la rue en ruisseau. Elle a nécessité l'intervention rapide des employés municipaux qui ont dû couper l'alimentation en eau du secteur durant près de quatre heures, afin de procéder aux réparations.

La section brisée de la conduite a été remplacée et tout était rentré dans l'ordre hier matin.

Le conflit est réglé au Centre du granit

Ogden (GD)

À moins d'un contretemps de toute dernière minute, les quatre employés du Centre du granit, un atelier de façonnage d'Ogden, signeront demain leur premier contrat de travail.

Représentés par le local 7550 des Métallurgistes Unis, ces employés en grève depuis le 16 août, ont accepté à trois contre un, les dernières offres du propriétaire de l'entreprise, Robert Sheldon.

La signature du contrat sera précédée par l'établissement d'un protocole de retour au travail.

M. Sheldon n'a pas voulu dire quelles augmentations de salaire il a accordées aux employés qui réclamaient des conditions de travail identiques à celles dont bénéficiaient les ouvriers du granit du secteur des Villes

LA QUOTIDIENNE

0-5-9

8-3-8-6

RÉSULTATS
Loto-Québec

Tirage du 91-09-23

2	5	9	15	16
22	23	26	27	31
41	42	43	51	52
56	58	59	63	65

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 91-09-25

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

La Tribune

Le bon Temps

LE BON TEMPS, c'est un magazine conçu spécialement pour la gens du troisième âge.

Portrait d'une personnalité de la région, chroniques spécialisées, humour et potins, LE BON TEMPS se veut une référence pour les 55 ans et plus.

Rédigé en étroite collaboration avec le Conseil Régional de l'Age d'or, LE BON TEMPS est publié chaque mois, et enrichit de par sa vocation notre MAGAZINE WEEKEND.

Avis donc aux lecteurs.
Voici un magazine pour vous!

Avis aussi aux annonceurs, il est temps de faire connaître vos produits et services pour le numéro du 5 octobre.

RÉSERVEZ MAINTENANT AU 564-5450

33759

Les boues de Kruger ne sont pas dangereuses

— Jubinville

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Les boues de la future usine de désencrage de la Kruger, à Bromptonville, ne présenteront aucun risque pour la santé publique, affirme le président du Comité de valorisation en environnement de la Ville de Sherbrooke, Jacques Jubinville.

«La question de la toxicité de ces boues, il n'y a pas lieu de croire qu'il y en aura», a affirmé hier M. Jubinville en réponse à une question du conseiller du Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke, Serge Paquin.

«Il serait important que la population soit au courant des informations qui n'ont pas été données», a fait valoir le conseiller du RCS, à la suite de la décision de la Ville de

Sherbrooke il y a deux semaines d'accepter le principe de recevoir pour une période de 20 ans les boues de désencrage et de s'en servir comme matériel de recouvrement au site d'enfouissement.

Le comité de valorisation en environnement refuse toutefois de rendre public le rapport sur l'impact environnemental et les coûts de ce projet.

«On avait suffisamment d'information pour prendre notre décision», dit simplement son président, ajoutant que «si le ministère de l'Environnement du Québec permet l'enfouissement sans traitement, ce n'est pas un produit toxique».

Greenpeace a fait part la semaine dernière de ses inquiétudes au sujet de l'enfouissement des boues d'usines de désencrage, puisque selon lui

ces produits peuvent contenir des métaux lourds, voire des huiles BPC.

M. Jubinville croit toutefois ces boues sans danger et signale que si la Ville en vient à signer une entente avec Kruger, elle pourra exiger de la compagnie un pré-traitement de ce produit.

Il a ajouté qu'un projet de valorisation de boues de désencrage par compostage est prévu à Québec.

«La composition de ces boues est plus intéressante que celles de la station d'épuration (également utilisées comme matériel de recouvrement une fois mélangées avec de la cendre)», a-t-il indiqué.

«Notre préoccupation tient davantage à comment les utiliser (les boues) que sur leur toxicité», ajoute M. Jubinville.



La cause impliquant Annie Boisvert, ici accompagnée de sa mère, Micheline Godbout, pourrait connaître un dénouement vendredi, au Palais de justice de Sherbrooke.

La mère de la fille handicapée conteste les motifs du transfert

Pierre SÉVIGNY

Asbestos

Non seulement Mme Micheline Godbout de la municipalité des Trois-Lacs, près d'Asbestos, refuse que sa fille Annie Boisvert quitte le foyer familial mais elle met également en doute les raisons invoquées par la Commission scolaire de l'Asbesterie pour justifier le transfert de cette handicapée intellectuelle dans une institution spécialisée de la Commission scolaire de Sherbrooke.

C'est un comité ad hoc, chargé d'étudier les dossiers problématiques des élèves handicapés en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, qui a décidé de référer l'adolescente de 17 ans à l'école Le Touret de Sherbrooke parce que la Commission scolaire de l'Asbesterie ne dispose pas des ressources pour éliminer les comportements reprochés à Annie.

Ce comité souligne des troubles de conduite, un comportement sexuel indésirable et un progrès pédagogique minime. Mme Godbout précise qu'elle n'a jamais été invitée à discuter du cas de sa fille et que la décision du comité semble se baser essentiel-

lement sur les observations directes du professeur d'Annie.

Or, Mme Godbout doute de l'objectivité du comité, et partant, de la décision prise en avril 1990. A cet effet, elle souligne avoir reçu des lettres du professeur de sa fille, missives qu'elle qualifie d'inacceptables quant à leur contenu mais qui lui permettent d'avoir une idée de sa façon de concevoir la situation.

Mme Godbout déclare que les raisons invoquées par l'école ne semblent pas correspondre à la réalité. Elle affirme que sa fille Annie ne présente pas les comportements reprochés dans ses autres milieux de vie.

Malgré tout, Mme Godbout a reconnu la nécessité de mieux encadrer l'aide à sa fille. C'est pourquoi elle a proposé l'assistance de ressources extérieures visant à effectuer une meilleure évaluation du cas et à élaborer un véritable plan d'intervention et un plan d'actualisation. Ce qui, selon elle, aurait permis de satisfaire les objectifs de la Commission scolaire de l'Asbesterie et aussi d'éviter d'avoir à sortir Annie de son milieu familial.

Mais, elle a essuyé un refus et reproche à la Commission scolaire de

ne pas avoir fait tous les efforts nécessaires dans ce dossier.

À la maison

Entre temps, l'adolescente ne fréquente aucune institution scolaire. Elle demeure à la maison. Jusqu'en avril 1990, elle fréquentait une classe spéciale à la polyvalente l'Escalade d'Asbestos avec cinq garçons, également handicapés intellectuels.

Mme Godbout a dû quitter son travail à temps partiel pour s'occuper uniquement de sa fille. Recevant l'aide d'une intervenante du Centre Notre-Dame de l'Enfant de Sherbrooke, la mère travaille à développer les capacités d'Annie et à favoriser davantage son autonomie. Heureusement, elle bénéficie aussi d'un répit par le biais d'un foyer d'accueil qui reçoit Annie à raison d'une fin de semaine par mois.

Mais Mme Godbout veut régulariser la situation et c'est ce qui explique le fait qu'elle ait entrepris des démarches judiciaires afin que sa fille puisse réintégrer la classe qu'elle fréquentait auparavant. La cause sera entendue au Palais de justice de Sherbrooke, vendredi.

La SCHL refuse de garantir un prêt pour sa maison

□ Son terrain est situé dans une zone de St-Élie jugée «non vendable»

Gilles FISETTE Sherbrooke

Un citoyen de Sherbrooke vient de se voir refuser une garantie de prêt hypothécaire par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) parce que la maison qu'il rêve de construire à St-Élie d'Orford est située dans une zone jugée «non vendable».

Daniel Toupin a rendu l'affaire publique afin de dénoncer une situation qu'il a qualifiée d'incompréhensible et d'injustifiable. Il demande justice.



Daniel Toupin, à côté du terrain où il veut construire sa maison.

A la SCHL, le directeur du bureau régional, Claude Lafleur, dit bien connaître le dossier. Le refus a été servi autant dans le but de protéger la SCHL que M. Toupin lui-même, rétorque-t-il.

«Nous sommes là pour faciliter l'accès à la propriété. Mais il y a une limite au-delà de laquelle nous ne pouvons pas aller pour protéger les fonds publics et l'argent de la personne concernée. Le projet de M. Toupin ne répond pas à nos critères minimaux.»

Comme l'explique M. Toupin, il a acquis un vaste terrain de 64 000 pieds carrés dans un développement appartenant à un entrepreneur, David Marquis. Ce développement est connu sous le nom de Place Alcôve.

Sur ce terrain baigné par un lac, M. Toupin veut construire une maison de 108 000 \$. Profitant du programme Mon taux, mon toit, il demande une hypothèque de 99 000 \$. Puisque le prêt excède 75 à 80 pour cent de la valeur de la construction, la banque exige la garantie de la SCHL.

Autant la banque que la SCHL confirment que la solvabilité de M. Toupin n'est nullement en cause. Toutefois, la SCHL a refusé le dossier parce qu'elle estime qu'une maison, dans ce secteur, verra sa valeur déprécier au lieu d'augmenter.

«On ne m'explique pas vraiment pourquoi. On me dit que le secteur est non vendable. Je ne comprends pas.»

jeudi dernier, M. Toupin a même organisé une conférence téléphonique entre la SCHL et le maire de l'endroit, Richard Gingras. La SCHL est demeurée sur sa position.

Le maire, interrogé à ce sujet, s'est dit surpris de voir la zone déclarée non vendable puisqu'un développement situé tout près abrite déjà 35 maisons. Mais, dit-il, il n'est pas un expert dans ce domaine contrairement à la SCHL.

Explication

A la SCHL, le directeur explique qu'il ne suffit pas d'avoir un terrain, si beau soit-il, et des revenus suffisants pour obtenir un financement pour la construction d'une maison. Encore faut-il que l'institution prêteuse ait la conviction que cet argent sera bien investi.

Or, explique-t-il, la SCHL, avec son expérience de 2300 unités de logement assurés cette année, peut bien évaluer les risques.

Il explique que le développement de M. Marquis existe depuis deux ou trois ans. Durant cette période, seulement deux terrains ont été vendus si on omet le terrain où s'élève la résidence de M. Marquis. Les deux terrains ont été achetés par M. Toupin et son frère qui, lui, compte bâtir

une maison d'ici cinq ans.

Pour la SCHL, il faudrait d'abord que l'on prouve l'intérêt d'acheteurs pour ces terrains avant d'investir autant d'argent à cet endroit. Autrement, il y a fort à parier que la valeur de la maison de M. Toupin dégringolera dès la fin de la construction.

Ainsi, l'expertise de la SCHL l'amène à croire que la valeur de la maison pourrait tomber à 70 000 \$ et même en deça de cette valeur. Advenant l'obligation pour M. Toupin de revendre rapidement sa maison, il ne pourrait pas en obtenir davantage. Pourrait-il acquitter sa dette envers la banque sans avoir à se tourner vers la SCHL qui serait alors obligée de débours 25 000 \$ à 30 000 \$? Le risque est trop grand, croit M. Lafleur.

Aussi, autant pour protéger l'investissement que veut faire M. Toupin que celui de la SCHL, ou a préféré lui dire non.

Toutefois, à la suite de pression exercée par M. Toupin, notamment auprès de la direction de la SCHL, à Montréal, le dossier est présentement en période de révision. Une réponse est attendue au cours des prochains jours.

Duplantie suggère à la police de payer pour les détenus malades

□ Solution facile, frivole et douteuse, selon Richard Tremblay

Marco FORTIER Sherbrooke

Le directeur général du Conseil régional de la santé et des services sociaux de l'Estrie (CRSSS), Jean-Pierre Duplantie, suggère aux corps policiers de créer une «petite caisse», grâce à laquelle ils paieraient les frais médicaux d'individus sans carte d'assurance-maladie devant être examinés par un médecin avant de passer derrière les barreaux.

La suggestion a fait bondir le directeur de Métro-Police Ascot-Lennoxville, Richard Tremblay, alors que le directeur général de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, Albert Painchaud, voit là une avenue «intéressante».

«C'est une solution facile, frivole et douteuse», a commenté M. Trem-

blay après avoir appris la nouvelle à la radio. Quelques heures plus tôt, il avait eu un entretien avec M. Duplantie, après quoi il confiait à La Tribune que «la discussion avait été très satisfaisante». Il semble que M. Duplantie ait changé son fusil d'épaule durant ce temps.

M. Duplantie ne veut pas de confrontation avec qui que ce soit. Ce problème concerne trois milieux (justice, santé, police) qui sont capables de s'entendre «à l'amiable», sans modifier la loi. «C'est une situation exceptionnelle et chacun peut faire preuve de souplesse», dit-il.

L'imbroglio fait suite à un incident survenu le week-end dernier. Samedi vers 1 heure du matin, deux patrouilleurs de Métro-Police Ascot-Lennoxville se présentent à la prison Talbot pour déposer un individu, re-

cherché par la police, qu'ils venaient d'arrêter.

Le gardien de la prison refuse d'accueillir l'homme, parce qu'il porte une coupure — vraisemblablement bénigne — au visage et qu'il n'a pas de papier d'un médecin attestant qu'il est en état de rester en prison.

Les deux policiers l'amènent donc à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Surprise: on refuse de l'examiner car il ne possède ni argent ni carte d'assurance-maladie, n'étant pas citoyen du Québec. Les agents de la paix retournent donc à la prison pour faire changer d'avis le gardien. Peine perdue. Finalement, un médecin accepte d'examiner le patient «bénévolement».

Richard Tremblay trouve «inacceptable» que ses deux policiers aient dû perdre deux heures sans patrouiller, juste pour faire examiner un individu dont on savait d'avance qu'il se portait bien. «Les contribuables n'ont pas à payer pour des choses du genre», soutient-il.

Il ne veut absolument pas, non plus, que les policiers doivent assumer les frais d'examen du prévenu dans un cas comme en fin de semaine. Il entend soumettre son point de vue à ses collègues, lors de la réunion de mercredi de l'Association des chefs de police, qui se tient au quartier général de la SQ, à Sherbrooke.

Entre-temps, M. Tremblay se déclare «très disponible» pour trouver une solution au présent litige.

Un concessionnaire agrandit: une partie de rue disparaîtra

Sherbrooke (DD)

La rue King Ouest changera radicalement d'apparence aux abords du concessionnaire Relais Toyota, dont le projet d'agrandissement se traduira par la démolition de deux demeures abandonnées et d'un mur de soutènement, ainsi que par la disparition d'une partie de la petite rue Vimont.

Le conseil municipal a donné hier son accord à ce projet, en vertu duquel Relais Toyota réaménagera à ses frais la partie de la rue Vimont entre King Ouest et l'entrée de Place Vimont, un ensemble d'immeubles coopératifs.

Les propriétaires de ce commerce veulent également démolir deux vieilles maisons situées à l'ouest de l'actuelle rue Vimont, afin d'aménager des espaces de stationnement et ériger un nouveau bâtiment.

Il s'agit d'un projet d'un demi-million \$.

Les résidents de Place Vimont auront accès à leur domicile par la rue Fraser et le prolongement de la rue Vimont derrière le garage. Pour ce faire, Relais Toyota devra acheter des terrains à la Société d'habitation du Québec et cédera à la Ville les infrastructures construites dans le nouveau tracé de rue, pour la somme de 1 \$.

Le projet a l'avantage de condamner un bout de rue considéré comme

dangereux en raison notamment d'une pente très abrupte qui donne sur King Ouest.

Il a reçu l'aval du service de l'habitation et du Développement urbain, mais a causé une surprise chez les élus, notamment le conseiller du secteur, Jean Perrault, qui n'en avait pas été avisé.

M. Perrault s'est dit étonné que le projet aboutisse à la table du conseil sans avoir fait l'objet d'échanges avec les élus au préalable.

Et même s'il juge la proposition intéressante, le conseiller veut consulter les résidents de Place Vimont pour voir s'ils sont d'accord.

«Je ne veux pas retarder le projet, mais je trouve qu'on aurait dû être dans le coup», a déclaré M. Perrault.

Pour sa part, le chef de la division Urbanisme, Michel Archambault, fait valoir que tous les aspects techniques du projet ont été étudiés et que le dossier a dû être accéléré à la demande de Relais Toyota.

La CIBC n'aura pas à verser 100 000 \$

Sherbrooke (DD)

La Banque canadienne impériale de commerce (CIBC) n'aura pas à fournir de cautionnement d'exécution de 100 000 \$ pour son projet de centre bancaire, à l'angle des rues Belvédère Sud et King Ouest.

Ainsi en a décidé le conseil municipal, à la suite d'une demande en ce sens de l'architecte du projet, Jean-Claude Tardif.

Le maire suppléant, Jacques Jubinville, a expliqué que la Ville accordera un délai de six mois à la CIBC pour réaliser son projet.

L'architecte Tardif a notamment fait valoir que la réutilisation du sol est garantie par un marché à forfait entre le propriétaire et l'entrepreneur, qui comprend la démolition et la construction.

Les travaux doivent débuter en novembre.

Le président du comité d'urbanisme de la Ville, Jean Perrault, avait demandé il y a deux semaines que la CIBC verse un cautionnement de 100 000 \$ pour garantir qu'elle érigerait un nouvel édifice une fois démolie l'ancienne succursale de la

Banque de Montréal, située sur ce terrain.

M. Perrault voulait ainsi s'assurer que la Ville ne se retrouve pas avec un terrain vide, advenant que la CIBC retarde son projet.

«Nous avons là un coin de rue important, si c'est démolit et si on attend deux ou trois ans avant de construire on va se retrouver avec un autre terrain vide», a rappelé hier le conseiller Perrault.

Lors de la réunion du comité de démolition, le 10 septembre, M. Perrault avait donné l'exemple du terrain de l'ancienne Coop, situé en face de l'ancienne Banque de Montréal, qui est vacant depuis plus d'un an et sert de... stationnement, même si le zonage ne le permet pas.

rain vide», a rappelé hier le conseiller Perrault.

Lors de la réunion du comité de démolition, le 10 septembre, M. Perrault avait donné l'exemple du terrain de l'ancienne Coop, situé en face de l'ancienne Banque de Montréal, qui est vacant depuis plus d'un an et sert de... stationnement, même si le zonage ne le permet pas.

L'Hôpital d'Youville innove

Sherbrooke

L'Hôpital d'Youville continue d'agir comme pionnier dans les échanges internationaux en ce qui regarde la qualité de vie et des soins aux personnes âgées.

En effet, le centre sherbrookoïse vient de conclure un protocole de coopération avec un second hôpital français, à savoir celui de Strasbourg.

Une entente similaire est également intervenue récemment avec l'hôpital régional et universitaire de Toulouse.

Dans un communiqué, le président d'Youville, Serge Bélisle, fait remarquer que le but de tels protocoles vise à favoriser l'échange de savoirs cliniques et organisationnels en gérontologie et en gériatrie, à stimuler les échanges de ressources humaines et à établir des projets communs en matière de services aux aînés, d'enseignement et de recherche.

Parmi les thèmes privilégiés, se retrouvent la formation, l'interdisciplinarité, le développement de nouvelles approches de soins ou services, la complémentarité-réseau, l'évaluation des programmes et le milieu de vie.

PARTICIPEZ AU

GRAND CONCOURS

LITTÉRAIRE LaTribune

date limite: 27 septembre 1991

informations: 563-0744

treize intrigant

Attention! La Stanza XE 1992 est pleine de petits boutons.



Vous n'avez pas la berlue!

16 990 \$ pour une Stanza XE 1992 pleine de boutons; boutons pour le système de lève-glaces électrique, bouton pour le verrouillage électrique des portes, boutons pour le système de climatisation, bouton pour le régulateur de vitesse, bouton pour le rétroviseur électrique et enfin, plusieurs autres boutons pour la radio MA/MF stéréo avec cassetophone.

De quoi s'amuser longtemps avant de réaliser que la Stanza XE possède le moteur le plus puissant de sa catégorie, 138 chevaux à 5 600 tr/min.!

Et la Stanza 1992 est évidemment protégée par l'Engagement Satisfaction Nissan, le programme de services aux propriétaires le plus complet au Canada sur une gamme entière de véhicules.

Voyez votre concessionnaire Nissan pour une liste plus exhaustive des multiples boutons que vous retrouverez sur la Stanza 1992.



Stanza XE 1992—16 990 \$*

*P.D.S.F. pour la Stanza XE 1992 avec transmission manuelle. Transport, préparation, immatriculation et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre.

Votre ^{très} sympathique
concessionnaire



SHERBROOKE NISSAN — 4280, Boul. Bourque, Rock Forest — 823-8008
NISSAN MAGOG — 427, Boul. Bourque, Omerville — 843-8145

L'ensablement des plages est loin de faire l'unanimité

Gilles DALLAIRE

Magog

La plupart des quelque 20 personnes qui, depuis lundi dernier, pour leur information personnelle ou à titre de dirigeants d'organismes voués à la protection de l'environnement, ont pris connaissance de l'étude menée par une firme de génie-conseil sur l'impact de l'ensablement des plages du parc littoral Memphrémagog, s'opposent à la réalisation de ce projet ou exigent la tenue d'audiences publiques parce qu'elles jugent insuffisantes les informations fournies par l'étude.

Certains des commentaires consignés dans le registre de consultation déposé à la Bibliothèque Memphrémagog en même temps que le document ne laissent place à aucun doute sur l'opinion que leurs signataires ont du projet.

«C'est un revêtement noir sur les routes d'Austin qu'il faut et non du sable, pour les touristes, sur les plages de Magog», écrit un riverain du chemin North que le dégel rend presque impraticable au printemps. «On ne nourrit pas des estomacs vides avec du sable. Laissez donc le lac tranquille», ajoute une riveraine de la baie Oliver qui oeuvre auprès des personnes défavorisées.

Prix Michel-Sarrazin attribué au Dr Étienne LeBel

Sherbrooke

Le docteur Étienne LeBel, de la faculté de Médecine de l'Université de Sherbrooke, a reçu le prix Michel-Sarrazin, que lui a décerné le Club de recherches cliniques du Québec pour sa contribution dans le domaine de la médecine nucléaire.

Le Club a voulu souligner la carrière de ce médecin qui s'est distingué tant par sa production scientifique de haut calibre que par son rôle dans la formation de nouveaux chercheurs.

Le docteur LeBel est directeur scientifique du Centre de recherche



Jacques Boisvert



Jean-Paul Clermont

«Les 40 000 \$ qu'on dépensera chaque année pour l'entretien des plages, on ferait mieux de les utiliser pour améliorer la qualité de l'eau», enchaîne un résident de Georgeville, opinion partagée par une résidente de Magog, dont l'époux ajoute que le lac a déjà été assez défiguré par le béton qu'on a coulé dans le parc littoral et souligne que le lac n'est tout de même pas un océan.

Un autre résident d'Austin s'étonne que la firme de génie-conseil chargée de mener l'étude d'impact, Le Groupe Roche, soit celle même qui a préparé le plan d'ensablement. Il crie au conflit d'intérêts.

L'arpenteur-géomètre retraité Germain Rivard, lui, crie à l'illégalité. Il soutient que Magog ne peut dépenser d'argent à la plage municipale, car cette plage est située sur le territoire de Canton de Magog. Prétention justifiée, pour le moment tout au moins, mais qui ne le sera bientôt plus, car une entente qui dissiperait tout malentendu sera conclue d'ici peu entre la Ville de Magog et Canton de Magog. Lors d'une séance extraordinaire tenue hier soir, le conseil de ville de Magog a même fait part de son inten-

tion d'approuver une telle entente prochainement.

Memphrémagog Conservation

M. Jean-Paul Clermont, président de Memphrémagog Conservation, souligne que cet organisme a donné à des biologistes et à des ingénieurs le mandat d'analyser l'étude en profondeur. Il a révélé hier que ces spécialistes feront connaître leurs commentaires dans une dizaine de jours. Il a ajouté que, même s'ils concluent que l'impact écologique de l'ensablement des plages sera peu important, Memphrémagog Conservation exigera la tenue d'audiences publiques quand même. «Il y a trop de lacunes dans l'étude menée par Le Groupe Roche. Elle ne dit rien, par exemple, sur la répartition des 950 000 \$ que coûtera la réalisation de ce projet», a-t-il expliqué.

Le plongeur et historien Jacques Boisvert promet qu'il soumettra des recommandations, comme Mme Gisèle L. Benoit, présidente de l'Opération Nettoyage, qui souligne qu'elle fera part de son point de vue directement au ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis.

M. Paul-H. Hamel se dit d'avis qu'il faut améliorer les services fournis aux usagers actuels du lac et protéger l'environnement, des objectifs que l'ensablement des plages ne permettra pas d'atteindre. Pour sa part, Me Yves Bergeron juge que la tenue d'audiences publiques est indispensable en raison de l'envergure du projet.

M. Stewart Hopps qui, depuis près de 40 ans, fait campagne en faveur de la protection du lac Memphrémagog et de ses affluents estime lui aussi que la tenue d'audiences publiques s'im-

pose. Il dit avoir relevé de nombreuses lacunes dans l'étude menée par Le Groupe Roche. Il refuse toutefois

d'identifier les faiblesses qu'il a décelées, parce qu'il veut se garder des munitions.

clinique du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Le prix Michel-Sarrazin est remis à chaque année depuis 1977 à un chercheur québécois sénior émérite.

En plus de ce prix, le Club de recherches cliniques du Québec a remis le Prix du jeune chercheur au docteur Philippe Gros, qui oeuvre en biologie cellulaire et moléculaire, en génétique et en génie biologique au département de biochimie de l'Université McGill. Le Club reconnaît ainsi la qualité des travaux de ce chercheur dont la jeune carrière contribue déjà de façon exemplaire à la recherche en santé au Québec.

Six mois de prison pour avoir volé 8000 \$ à une dame âgée

Sherbrooke

Réal Toussaint, 20 ans, de Richmond, a été condamné à une peine consécutive de six mois aux 42 mois qu'il purge actuellement, pour un vol qualifié de 350 \$ dans une accommodation, le 9 juin, à Lévis.

Il a reçu cette sentence, hier, du juge Gérald Desmarais de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Toussaint avait écopé le 3 septembre de 42 mois de pénitencier pour un vol qualifié de valeurs atteignant près de 8000 \$. Il avait frappé une femme

de 74 ans à un bras avec un arrache-clou, pour lui faire abandonner son sac à main, à Stoke.

Les vols à Lévis et à Stoke ont été commis la même journée.

Selon le procureur Charles Crépeau, on a simulé la possession d'une arme pour s'approprier le contenu de la caisse à Lévis.

Le vol a été enregistré sur l'appareil vidéo de l'établissement.

Me Michel Dussault a dit au tribunal qu'une peine additionnelle de six mois serait suffisante dans les circonstances.

Jeune femme agressée et battue

Magog

La jalousie semble être à la source de la râclée, accompagnée d'une agression sexuelle et de menaces de mort, dont une jeune femme a été la victime en fin de semaine à Magog.

Maurice Buzzell, âgé de 28 ans, a été traduit hier devant le juge Gérald Desmarais de la Cour du Québec relativement à cette affaire.

Il a été inculpé de séquestration, agression sexuelle avec blessures, voies de fait et méfait. Il devra répondre de plus de menaces à l'égard de deux autres personnes.

Défendu par Me Peter Downey, Buzzell sera ramené demain pour son enquête de remise en liberté, parce que la procureure Francine Gilbert s'est opposée à sa remise en liberté provisoire.

La jeune femme, qui est âgée de 26 ans, aurait reçu dans la soirée de samedi, la visite d'un ancien ami de coeur à qui elle aurait refusé d'ouvrir la porte de son appartement. Le jeune homme qui demeure à Magog aurait fini par entrer, par la persuasion ou par la force et, après une discussion animée, aurait sauvagement battu la jeune femme qu'il aurait traînée dans sa chambre pour ensuite la dévêtir et l'agresser sexuellement. Il

l'aurait aussi menacée avec un couteau.

Arrêté quelques heures plus tard, il a été écroué au centre de détention de Sherbrooke.

PORTES-DOORS LEMIEUX

PLUS PRÉSENT QUE JAMAIS EN ESTRIE!

- * PLANCHERS
- * BOISERIES DE STYLE
- * PORTES EN BOIS MASSIF
- * ESCALIERS ET RAMPES

SURPLUS DU MANUFACTURIER

	1ère qualité	Rég.	Spécial
Porte française, 15 vitres	Chêne sélect	375 [¢]	195 [¢]
Porte française, 15 vitres	Érable sélect	325 [¢]	150 [¢]
Porte française, 15 vitres	Peuplier	225 [¢]	119 [¢]
Porte 4 ou 6 panneaux	Chêne sélect	470 [¢]	250 [¢]
Plancher 2 1/4 po	Chêne sélect (long)	2,60 [¢]	1,50 [¢]
Plancher 2 1/4 po	Chêne sélect (court)	2,60 [¢]	1,25 [¢]
Plancher 2 1/4 po	Érable #1 et meilleur (court)	1,85 [¢]	1,05 [¢]
Marche	Chêne sélect	24,95 [¢]	17,50 [¢]
Barreaux (modernes)	Chêne sélect	5,95 [¢]	1,50 [¢]
Rampe	Chêne sélect	9,60 [¢]	3,75 [¢]

GRANDE VARIÉTÉ DE BOISERIES EN INVENTAIRE
Ces prix sont valides pour un temps limité

Du lundi au vendredi de 8h à 16h30

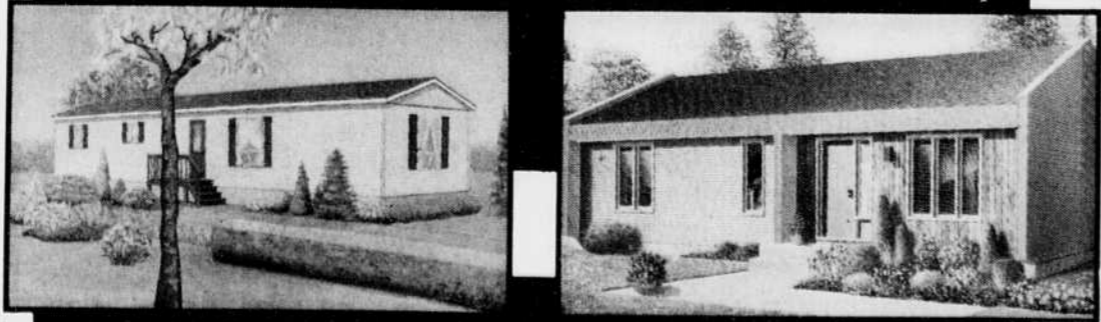
92, 2e AVENUE, WINDSOR 845-2739

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE ICI, MAINTENANT

UN DÉPLACEMENT... VOUS EN DONNERA TANT!



ACHETEZ MAINTENANT ET PRENEZ LIRAISON EN 1992 AU MÊME BAS PRIX QU'EN 1991



UNE MAISON DE CONFIANCE DEPUIS PLUS DE 35 ANS

Acceptons échanges



Nous sommes dans les pages jaunes

Les Maisons (819) 477-3131
DRUMMOND MOBILE Québec Inc.
700, boulevard St-Joseph, Drummondville, Qué. J2C 2C2
HEURES D'OUVERTURE: Lundi au vendredi: 9h à 21h, samedi: 10h à 16h

HOBITEC 2000 DU SOLIDE POUR DES GÉNÉRATIONS

Modèle no 1502

Cottage 28 pi x 38 pi
2 ch. à coucher
Bain encastré
Douche Néo-angle

79 975\$
T.P.S. incluse

Les Maisons de la Montagne

Entrepreneur général
projets clés en main

444, ch. Rivard, Bromptonville
Tél/fax: (819) 846-2286

Pour un service personnalisé
s.v.p. prendre un rendez-vous



Le seul concessionnaire autorisé en région.

Mon taux 8 1/2% pour 3 ans

Mon toit



Vos conversations iront loin! Mettez-nous à l'essai

Le MicroClassic™

Quand il s'agit de téléphones cellulaires, tout le monde nous écoute.

Depuis sa fondation, NovAtel est le chef de file des communications cellulaires. Notre nom, c'est notre réputation. Nous garantissons tout ce qui fait partie de la famille NovAtel: employés, produits et service.

Voici notre tout dernier-né: le téléphone cellulaire MicroClassic™. Il s'agit de l'appareil cellulaire portatif le plus perfectionné sur le marché canadien à l'heure actuelle. Ses caractéristiques et son prix en font un choix vraiment portatif.



Rég. 799\$
SPÉCIAL
499\$
+ taxes

HÂTEZ-VOUS!
Quantité limitée



Gobeil & Filles Inc.

4400, rue Duimet, Sherbrooke, tél.: (819) 563-7992 / 1-800-363-7639
Centre de service autorisé

Bell Cellulaire agent autorisé

DYSON & ARMSTRONG

GAGNANT DU «CERCLE DE L'EXCELLENCE»

VOUS INVITE A VENIR PROFITER de son

SERVICE PAR EXCELLENCE

LIQUIDATION DE NOS MODÈLES 1991

CERTAINS MODÈLES 1992 DÉJÀ SUR PLACE

ET QUE DIRE DE NOTRE GRANDE VARIÉTÉ DANS LE CHOIX DE NOS AUTOS ET CAMIONS USAGÉS

PLUS DE 60 MODÈLES A VOTRE DISPOSITION

LÀ OU LE PERSONNEL FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE

DYSON & ARMSTRONG INC.

VOITURES USAGÉES
614, rue Craig,
Richmond, 826-3501

VOITURES NEUVES ET ADMINISTRATION
265, rue Principale,
Richmond, 826-3721

ALEXANDRE BÉGIN

Sortir en famille, c'est passionnant!
Peu importe ce qu'on y fait,
le centre-ville, c'est plein de surprises!

mon centre-ville...
SHERBROOKE-SIDAC 27517

Le maire de Marbleton sollicite un nouveau mandat

Pierre SÉVIGNY Marbleton

Maire de la municipalité de Marbleton depuis huit ans, M. Raymond Breton sollicite un renouvellement de mandat dans le cadre de l'élection municipale prévue pour le mois de novembre prochain.

M. Breton justifie sa décision par le fait qu'il veut compléter le dossier relatif à l'assainissement des eaux usées. Il entend aussi mettre un accent particulier sur le développement domiciliaire, notamment dans le secteur des lacs Miroir et d'Argent. «Il est illusoire de penser à l'implantation d'industries majeures sur notre territoire mais il est cependant réaliste de mettre en valeur notre potentiel touristique.»

Voilà les deux principales priorités au programme de celui qui occupe également les fonctions de préfet de la MRC du Haut Saint-François et président de la Table des MRC de l'Estrie.

Marié et père de deux enfants, cet employé de soutien de la Commission scolaire La Sapinière siège au conseil municipal de Marbleton depuis 12 années, dont les huit dernières à titre de maire.

M. Breton n'a pas encore déposé son bulletin de candidature mais



Raymond Breton

cette formalité ne saurait tarder. D'ailleurs, la présidente d'élection n'a encore reçu aucune candidature officielle. Certains conseillers sortant de charge ont demandé des formules mais personne ne les a encore retournées.

A Marbleton, les conseillers sortant de charge sont Michel Rodrigue, Claude Dallaire, Roger Monfette, Gérard Gauthier, Jacqueline Munkittrick et Yannick Cauchon.

ÉLECTIONS MUNICIPALES 1991

Quatre des six candidats à la mairie de Rock Forest ont déposé leur bulletin

Michel MORIN Rock Forest

Bien qu'ils soient six à logner du côté de la mairie de Rock Forest, seulement quatre candidats avaient officiellement déposé, hier, leur bulletin de déclaration de candidature.

Claude Babeux, Bertrand Delisle, André De Séve et Lise Lafrance avaient effectué cette démarche auprès du président des élections, Me Pierre Ménard, également greffier de la Ville de Rock Forest.

Les deux autres candidats, MM. Marcel Testulat et Dominique Visogliosi, doivent faire de même sous peu. En dépit du fait qu'ils n'ont pas encore déposé leur bulletin, ces deux autres aspirants à la mairie ont tenu une conférence de presse pour annoncer leur entrée officielle dans cette course.

Les conseillers

Aux sièges de conseillers, les prochains jours promettent d'être fertiles en terme de dépôt de bulletin de

candidature. Hier, seulement sept candidats ont officiellement remis leur bulletin au président d'élections, signe tangible de leur entrée dans ce sprint électoral.

Au siège 1, Michel Provencher, conseiller sortant, a déposé son bulletin, confirmant ainsi son intention de solliciter un nouveau mandat. Aucun adversaire n'a encore imité son geste, mais il est d'ores et déjà acquis que le conseiller sortant aura de l'opposition.

Pour ce qui est du siège 2, un seul candidat a remis sa déclaration de candidature. Il s'agit de Anicet Cavanagh, un membre de l'équipe de Lise Lafrance, candidate à la mairie. André Nadeau, le conseiller sortant, devrait également demander l'appui des électeurs pour obtenir un autre mandat. Il n'a toutefois pas encore déposé son bulletin.

Dans le 3, André Beaumier fera la lutte à Auguste Dubé, ce dernier étant associé à l'équipe Lafrance. Le siège 3 était occupé par Dominique Visogliosi qui tente sa chance à la

mairie. Il n'est pas impossible que d'autres noms s'ajoutent d'ici au 11 octobre, fin de la période de mise en candidature.

Pour ce qui est du siège 4, seul Réal Fredette, autre membre de l'équipe Lafrance, a jusqu'à présent déposé son bulletin de déclaration de candidature. C'est Claude Babeux qui occupait ce siège. Il anticipe de devenir le prochain maire de Rock Forest.

Dans le 5, un autre membre de l'équipe Lafrance, soit Jules Boutin, a déposé son bulletin de candidature. Il

est seul à avoir effectué cette démarche mais un adversaire doit se pointer bientôt. Nelson Doyon, conseiller sortant, occupait ce siège. Il quitte la vie politique.

Enfin, au siège 6, un seul bulletin de déclaration de candidature a été déposé au président d'élections. Ce bulletin est signé par Denis Boissé. Le conseiller sortant, Jean-Guy Dion, doit faire de même incessamment, lui qui a déjà annoncé qu'il sollicitera un nouveau mandat.

EN BREF

□ Premier candidat dans le district 6 à Bromptonville

Bromptonville (PS) — Un premier citoyen de Bromptonville vient de faire connaître son intention d'occuper le poste de conseiller du district électoral 6, siège que laisse Mme Gisèle Bergeron après 12 ans.

Il s'agit de M. Richard Hamel, âgé de 40, analyste chez Bombardier à Valcourt. «Je veux faire ma part à l'avancement et au progrès de la ville.»

Natif de Bromptonville, M. Ha-

mel est de retour dans cette municipalité depuis six ans et il se propose de mettre son expérience au profit de ses concitoyens, ayant déjà été échevin dans la région de Montréal. Il termine actuellement le mandat de président du club Optimiste de Bromptonville et veut continuer à travailler pour le mieux-être de la collectivité. Surtout, qu'il a toujours été actif au niveau des loisirs.

□ Raymond St-Cyr veut succéder à son frère

Bromptonville (PS) — Désirant prendre la relève de son frère Raoul qui a siégé au conseil municipal de Bromptonville durant 25 ans, Raymond St-Cyr briguera les suffrages en vue d'obtenir le poste de conseiller du district électoral 3 de Bromptonville.

Ce papetier à l'usine Kruger depuis 37 ans, âgé de 59 ans, prépare sa retraite au début de l'année 1992 et, à cet effet, se propose d'être un échevin à temps plein.

«Je suis habitué de travailler en équipe et j'entends mettre toute mon énergie à la bonne cause de la municipalité.» Le bien-être des jeunes le préoccupe beaucoup, ayant toujours été impliqué dans le domaine sportif. Il espère la réélection du maire Clément Nault et se dit prêt à apporter quelque chose à la communauté.

Un autre candidat est également sur les rangs pour ce siège, soit M. Maurice St-Pierre.

□ Une seule restriction pour les candidats forestois

Rock Forest (MM) — Parce que sa population se situe à moins de 20 000 habitants, la ville de Rock Forest n'est pas soumise aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums ayant trait aux dépenses électorales, à l'affichage de même qu'aux agents officiels.

En clair, fait savoir Me Pierre Ménard, greffier et président d'élections, cela signifie que les candidats à la mairie et à l'échevinage sont li-

bres de tatouer les poteaux de téléphone de leur photographie.

«Une seule restriction est imposée. Rock Forest interdit à quiconque d'utiliser les bâtisses et les terrains appartenant à la Ville pour faire de l'affichage, insiste Me Ménard. Abstraction faite de cette disposition, rien ne s'applique aux dépenses et à l'affichage. Un candidat peut dépenser 1 million \$ s'il le veut.»

□ André Paradis désire un troisième mandat

Bromptonville — Le conseiller bromptonvillois André Paradis annonce qu'il sera à nouveau candidat, à titre de conseiller du district électoral 5.

M. Paradis sollicitera alors un troisième mandat à ce poste.

André Paradis mise sur la disponibilité que lui procure son statut de retraité pour pouvoir servir ses concitoyens. «Lorsque je suis entré en politique, dit-il, j'avais un but bien précis: offrir mon expérience d'ad-

ministrateur à l'administration municipale pour minimiser la charge fiscale des contribuables et attirer à Bromptonville des investissements nouveaux.»

Or, fait-il remarquer, «depuis les six dernières années, Bromptonville a le vent dans les voiles: nouveau parc industriel, deux développements domiciliaires en plein essor et bien d'autres dossiers importants à venir.»

□ Le maire Léandre Lamoureux sur les rangs

Richmond (GM) — Élu conseiller dans le Canton de Cleveland de 1971 à 1975, année où il est devenu maire, M. Léandre Lamoureux a officiellement déposé son bulletin.

M. Lamoureux qui possède une expérience de 20 années au sein du conseil du Canton de Cleveland entend bien poursuivre le travail accompli. «Étant à la retraite, j'offre à nouveau ma disponibilité et mon expérience aux citoyens de Cleveland. Durant les mandats que j'ai accomplis, plusieurs changements

sont intervenus dans la municipalité, notamment dans l'amélioration des services, sans pour autant voir les comptes de taxes augmenter. La situation financière est très bonne puisque nous avons aucune dette. De plus il sera important de pouvoir compter sur un maire expérimenté vis-à-vis les nombreuses réformes préconisées par le ministère des Affaires Municipales. Il faut être en mesure de pouvoir défendre nos intérêts», a expliqué M. Lamoureux.

□ Le quartier Ste-Marthe fort convoité

Thetford Mines (NF) — A Thetford Mines, le quartier le plus convoité est sans contredit celui de Ste-Marthe, présentement représenté par Harold Vachon. Ce dernier devra faire face à une forte opposition

alors que pas moins de trois candidats lui feront la lutte. Bernard Deslongchamps, Francine Bernard et André Gamache convoient également ce siège.

Lettre ouverte à tous les Canadiens.



mardi, 24 septembre 1991

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Aujourd'hui à la Chambre des communes, le Premier ministre présentera des propositions en vue du renouvellement de la fédération canadienne.

Ces propositions ne sont ni immuables ni définitives. Elles constituent une base de discussion. Nous vous encourageons à les débattre vigoureusement et ouvertement et à nous dire comment elles pourraient être améliorées pour que chaque Canadien se sente bienvenu, compris et respecté dans son propre pays.

Un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat recueillera vos opinions sur ces propositions. Je vous invite vivement à participer à ses travaux. Vous aurez ainsi l'occasion de façonner le genre de Canada qui peut le mieux servir les intérêts de ses citoyens, aujourd'hui et dans les années à venir.

Le renouvellement du partenariat canadien ne se fera pas sans difficultés. Le Canada a vu le jour et a grandi parce que les générations qui nous ont précédés ont compris que l'unité est la clé de la prospérité et que les fondements de l'unité sont la tolérance, l'esprit de compromis et la bonne volonté.

Dans les moments difficiles, ces qualités font souvent défaut, alors que c'est là qu'on a le plus besoin.

Les Canadiens et Canadiennes ont aujourd'hui plus que jamais la chance de se bâtir un pays dans lequel ils se sentiront tous chez eux. Nous avons ensemble l'occasion de solidifier les bases de notre pays afin de le rendre plus prospère et plus sensible aux aspirations de tous ses citoyens.

Je vous exhorte tous et toutes à participer au renouvellement du Canada. C'est l'avenir de notre pays qui est en jeu.

Le très honorable Joe Clark,
Président du Conseil privé et
ministre responsable des
Affaires constitutionnelles

Canada

VENDREDI DERNIER, LA VIE DE QUATRE PERSONNES A ÉTÉ BOULEVERSÉE.

Pauline Côté
498, boul. Baril
Princeville (Québec)
GOP 1E0
no membre: 0017159063



membre du CLUB
Multi-pointsSM,
a gagné
une semaine
de vacances
au Club Med.
Eleuthera, Bahamas
voyage pour 2 personnes

Hélène Martin
464, rue Carrette
Thetford Mines (Québec)
G6G 3C9
no membre: 0017241407



membre du CLUB
Multi-points,
a gagné
une semaine
de vacances
au Club Med.
Paradise Island,
Bahamas
voyage pour
2 personnes

Sylvain Hotté
1664 Du Sommet
Mont-Rolland (Québec)
JGR 1G0
no membre: 0017110055

membre du CLUB
Multi-points,
a gagné 1 000 \$
en bons
d'épicerie
Steinberg.



Gaétane Bouchard
1923, rue St-Jean-Baptiste
Jonquières (Québec)
G7X 1J1
no membre: 003008027

membre du CLUB Multi-points,
a gagné une Chevrolet Sprint
1991.

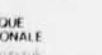
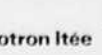


N'attendez pas. Devenez membre vous aussi du nouveau CLUB Multi-points et participez automatiquement à tous les tirages hebdomadaires du CLUB Multi-points.

CLUB Multi-points
ÉCONOMISER N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

Procurez-vous votre carte de membre électronique. Pour 24,95\$ seulement, votre vie risque d'être bouleversée!

POUR PLUS D'INFORMATION OU POUR OBTENIR LES RÉGLEMENTS DES TIRAGES, COMPOSEZ À MONTRÉAL LE 251-8688 OU, SANS FRAIS, LE 1 800 563-8688.



Club Multi-points et Multi-points
sont des marques déposées de
Le Groupe Videotron Ltée.

LA TOUTE NOUVELLE TOYOTA CAMRY 1992. LA ROUTE NE SERA PLUS JAMAIS LA MÊME.

Voici une voiture qui changera votre façon de conduire.

Une voiture qui dominera la route... et retiendra l'attention de tous ceux qui la croisent.

Une voiture exceptionnellement performante.

Une voiture qui offre, en équipement standard, un coussin d'air du côté du conducteur comme système de retenue supplémentaire (S.R.S.) et offre aussi, en option, l'étonnant système A.B.S. (antiblocage des freins), pour ne nommer que deux des nombreuses caractéristiques de sécurité.

Une voiture si vaste, dû à un espace supplémentaire de 8,2 pieds cubes, qu'elle peut accueillir cinq adultes en tout confort.

Une voiture si supérieure qu'elle servira de référence à toutes les voitures de sa catégorie.

Voici la toute nouvelle Toyota Camry 1992.

Faites-en l'essai aujourd'hui et voyez par vous-même pourquoi la route ne sera plus jamais la même.



Commanditaire officiel des équipes olympiques du Canada.

® Marque officielle © Association olympique canadienne 1967



Adolescent de 17 ans soupçonné de possession de 30 000 plants de mari

Gérald PRINCE Drummondville

Un adolescent de 17 ans a comparu hier au palais de justice de Drummondville, devant le juge de paix, Marie Laforce-Shoener, sous l'accusation d'avoir eu en sa possession,

pour fins de trafic, 30 000 plants de chanvre indien, qui devaient rapporter 3 millions \$.

L'adolescent est soupçonné d'avoir surveillé les plantations de chanvre indien à St-Guilhaume, près de Drummondville, entre le 1er mai et le 20 septembre. La saisie a été effec-

tuée vendredi dernier et les plants ont été détruits en fin de semaine.

Après sa citation devant le juge de paix, le jeune homme a été remis en liberté avec promesse de comparaître devant le Tribunal de la jeunesse le 2 octobre.

Selon l'enquête, menée par la Sûreté du Québec, l'adolescent ne serait pas l'instigateur de cette impressionnante culture illégale. Il est fort possible que les présumés dirigeants de cette plantation, qui seraient des Montréalais, soient cités à comparaître en justice à Drummondville ces prochains jours.

L'enquête dans cette opération d'envergure a été menée par la SQ de Sorel-Tracy, en collaboration avec une escouade spécialisée de Montréal.

Gagnon-Tremblay ferme la porte

Les centres pour femmes violentées réclament 15 millions \$

Marco FORTIER Sherbrooke

Une quinzaine de militantes, dénonçant le financement «anémié» dont souffrent les centres d'hébergement pour femmes violentées, sont venues réclamer 15 millions \$ à la députée de Saint-François et ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Monique Gagnon-Tremblay, hier matin.

La ministre leur a refusé l'accès à son bureau, prétextant qu'elle n'avait pas été avertie à l'avance de la visite des manifestantes. Elle a quand même discuté quelques minutes avec elles, sur le seuil de la porte, mais ne leur a rien promis.

«Le gouvernement est conscient du rôle important que jouent les centres d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, mais il faut tenir compte de la rareté des ressources financières», argue Mme Gagnon-Tremblay, qui est également

vice-présidente du Conseil du Trésor.

«Nous sommes en situation d'urgence. Nous avons besoin de cet argent pour fonctionner. Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose pour nous-autres», réplique Annyse Cloutier, du centre la Bouée régionale de Lac-Mégantic.

Les centres d'hébergement reçoivent chacun 175 000 \$ par an, en vertu d'un plan triennal de financement échu depuis 18 mois. Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence veut que cette subvention soit majorée à 500 000 \$, ce qui porte leur revendication à 15 millions \$ compte tenu qu'il existe 47 de ces maisons au Québec. Le Conseil du trésor étudie présentement la demande.

En fait, le Regroupement réclame la parité avec les «centres de crise», rattachés à des hôpitaux et des CLSC, établis depuis 1986 par le réseau des Affaires sociales.

Les manifestantes ont soutenu que la députée de Saint-François devrait faire «tout en son pouvoir», en sa qualité de vice-présidente du Conseil du Trésor, pour que des fonds supplémentaires soient accordés aux maisons d'hébergement.

Des locaux plus grands pour le Centre d'aide à l'apprentissage au Cégep

Sherbrooke (MR)

Le Centre d'aide à l'apprentissage du Collège de Sherbrooke connaît une fréquentation de plus en plus importante, ayant enregistré 2374 visites d'étudiants en difficultés l'an dernier, en comparaison de 811 l'année précédente.

Cet accroissement justifie l'inauguration, hier, des nouveaux locaux du Centre d'aide à l'apprentissage du Collège, où se rendent les étudiants désireux de trouver de l'aide en français, en mathématiques, en physique, en chimie et en méthodes de travail.

Le réaménagement du Centre d'aide a donné lieu à la relocalisation d'une salle d'ordinateurs, qui libère ainsi de nouveaux espaces où les étudiants en difficulté peuvent rencontrer des aidants en la personne de professeurs et d'autres étudiants qui excellent dans une matière. Le réaménagement a coûté environ 15 000 \$ au total, a indiqué le directeur des services financiers, M. André Larue.

La directrice des services pédagogiques du Collège, Micheline Roy, a situé ce développement dans le contexte des orientations du Collège. L'établissement, a-t-elle rappelé, s'est donné comme orientation de renforcer les apprentissages des élèves. «Nous sommes de plus en plus conscients que les étudiants ont besoin d'un encadrement et d'un suivi plus soutenus.»

C'est d'ailleurs en français que le Collège est intervenu dès la naissance du Centre d'aide en 1985, alors que des enseignants bénévoles se rendaient disponibles pour aider les étudiants, a rappelé M. Joseph Franchomme, le responsable du Centre.

En 1987, s'ajoutaient de nouveaux aidants: des étudiants qui, dans le cadre d'un cours de relation d'aide en français, se voyaient créditer les activités d'aide à l'apprentissage vécues auprès de leurs pairs.

L'an dernier, s'ajoutaient des services similaires en mathématiques et en sciences.

Le Collège de Sherbrooke a d'ailleurs reçu un prix de la Fédération des collèges, l'an dernier, pour son plan d'intervention et d'aide à l'apprentissage.

Il s'immole dans son chalet

Thetford Mines (NF)

Un drame familial s'étant soldé par un meurtre suivi d'un suicide a connu son dénouement en soirée dimanche dans le rang Magwood à quelques kilomètres de Thetford Mines alors que le meurtrier s'est immolé par le feu dans son chalet.

Après avoir enlevé la vie à son ex-épouse à St-Etienne de Lauzon sous les yeux horrifiés de sa fille de 14 ans, Grégoire Foy, 56 ans, de Varennes, a pris la direction de son chalet situé près de Kinnear's Mills dans un rang adjacent au rang du Sabot d'Or. Ayant abandonné son véhicule, une automobile de marque Buick Regal de couleur rouge, le long du rang en question, il a choisi de s'enlever la vie, mettant le feu à son chalet. On devait retrouver son corps dans les cendres quelques heures après l'extinction des flammes. Cette découverte permettait ainsi aux policiers d'écarter l'hypothèse d'une manœuvre de diversion de la part de l'individu.

Ce dernier avait perpétré son crime vers 17h00 en abattant froidement son ex-épouse, Francine Gouin, 41 ans, vers 17h00 dimanche au domicile de cette dernière. A peine deux heures plus tard, un résident de Thetford Mines de passage dans ce secteur devait retrouver le véhicule en question et une lettre d'adieu à ses filles dans laquelle le désespéré affirmait, entre autres choses, aimer ses enfants, des jeunes filles de 9 et 14 ans.

Pour vous aider dans l'achat de votre première maison...



on se déplace!

Un simple coup de fil et nos spécialistes passeront vous voir.

L'achat d'une première maison, ça peut être énervant. Il y a tellement de nouvelles informations qu'il faut bien comprendre, tellement d'erreurs à éviter.

C'est rassurant de penser que la Banque Royale met à votre disposition des spécialistes qui peuvent vraiment vous simplifier

les choses, *sept jours sur sept!* Et pour vous rendre ça encore plus facile, nous irons vous rencontrer chez vous, à votre travail ou ailleurs si vous le désirez.

La Banque Royale est reconnue pour offrir les services bancaires les mieux pensés au pays.



Alors, si vous songez sérieusement à acheter votre première maison, partez donc avec du solide. Donnez un coup de fil pour recevoir la visite d'un de nos spécialistes. **Montréal: 987-8000**
En province: 1-800-363-3967

BANQUE ROYALE

Les services hypothécaires les mieux pensés au pays

GRATUIT

Séminaire pour futurs propriétaires de première maison

La Banque Royale vous invite à participer à un séminaire réservé aux futurs propriétaires de première maison, le 9 octobre 1991, au CENTRE DES CONGRÈS du Delta Sherbrooke, entre 19h et 22h. Pour réservations : **823-4217**

Jusqu'au 1^{er} novembre, la Banque Royale vous aide en payant vos frais d'évaluation jusqu'à concurrence de \$150, lors de l'achat de votre première maison.

• Jacques Lavoie • Luc Larochelle • Jean Arel • Bertrand Gosselin • Marcel Saumure • Paul André Renaud • Alain Campagna • Tex • Louis Paul Allard • Roger Joubert • Michel Viens •

LE MATIN, C'EST SIMPLE COMME... BONJOUR CHAMPION!

• Paul André Renaud

• Tex • Louis Paul Allard • Roger Joubert • Michel Viens • Paul Houde • Jacques Proulx • Jacques Pronovost • Jacques Lavoie • Luc Larochelle • Jean Arel • Bertrand Gosselin • Marcel Saumure

Demain

Découvrez le mensonge du Curé

ROBERT JOLICOEUR à WO LES MENTEURS

De 5h45 à 8h45 à

CHLT63AM
La super station de l'Estrie

33460

• Alain Campagna • Tex •